

5^c Journal du Lot 5^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 4, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	30 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

Les Révélations du «*Matin*». — L'entente cordiale. — Le Prince de Bulgarie en France.

La presse de tous les pays et surtout la presse française continue ses commentaires sur les «*révélations*».

Ces révélations sont, en effet, essentielles; elles démontrent que grâce à un homme, à deux tout au plus, les affaires du pays étaient engagées de telle sorte que la guerre était au bout.

Et une guerre terrible dans laquelle la France et l'Allemagne jouaient leur vie et l'Angleterre son honneur. Car il est certain, malgré les démentis officiels donnés, qu'au lendemain de Tanger l'ambassadeur anglais offrit au ministre des affaires étrangères son aide effective sur terre et sur mer.

Beaucoup, parmi les nationalistes, trouvent que l'occasion était vraiment belle pour reprendre la revanche de 1870. Mais tous les républicains s'accordent à reconnaître que la paix vaut mieux que tout, en tout cas que la guerre la plus glorieuse. Et c'est pourquoi le gouvernement de M. Rouvier bénéficiera devant l'opinion de son attitude pacifique, malgré l'ambiguïté parfois gênante de sa politique intérieure.

L'entente cordiale n'a pas été refroidie par les insinuations graves du *Matin* sur la chute de M. Delcassé. Une grande partie des édiles parisiens sont allés rendre visite à leurs collègues de la capitale anglaise et les ovations sont enthousiastes à toutes les réceptions.

Le prince de Bulgarie est venu voir Paris officiellement. Le gouvernement l'a reçu avec des honneurs souvent grandioses et tout indique que les relations entre la France et cette principauté balkanique vont aller en s'améliorant depuis que l'influence de la Russie a diminué en ces parages.

A L'ÉTRANGER

Troubles dans la République Argentine. — La Révolution en Russie. — Le conflit Suédois-Norvégien.

En Argentine (Amérique du Sud), l'importance d'un mouvement gréviste a conduit le Congrès à voter l'état de siège dans toute la République pour une durée de 90 jours.

A Moscou, des troubles ouvriers à caractère révolutionnaire ont eu lieu toute la semaine. Jusqu'ici, cette ville avait été presque indemne des désordres sanglants; elle était le centre principal du mouvement constitutionnaliste. Mais voici que dans tous les corps de métiers l'esprit de rébellion souffle et amène entre les grévistes et la police renforcée de la troupe des conflits graves. La ville est sans pain et sans journaux; le service des tramways est interrompu.

A Tiflis, des bombes ont été lancées, notamment sur la maison du chef de la police. Une vingtaine de cosaques ont été atteints par les explosions. Les conflits entre Arméniens et Tartares ne diminuent pas, et le vice-roi du Caucase a fait dire à Pétersbourg qu'il se trouvait dans l'incapacité de rétablir l'ordre.

La Convention de Karlshadt a été votée à une grande majorité par le Storting norvégien; il n'y a eu que 16 voix contre l'adoption.

Au Riksdag suédois, la commission spéciale chargée d'étudier le projet est favorable et tout indique que le conflit qui, un instant, faillit mettre aux prises deux peuples scandinaves, va s'apaiser définitivement.

LE FURETEUR.

DERNIÈRE ANNÉE

M. Loubet quittera-t-il la présidence de la République?... les uns se prétendant bien renseignés affirment que M. Loubet y est fermement résolu; alors que d'autres se prétendant, naturellement, encore mieux renseignés assurent au contraire que M. Loubet sera obligé de céder aux pressions et aux sollicitations et qu'il devra par dévouement à la République conserver sept ans encore le fauteuil présidentiel.

C'est long sept ans!.. C'est surtout très fatigant!.. Il est vrai que ces sept futures années de présidence ne seraient certainement pas aussi pénibles que la dernière par exemple. Le président, en 1905, aura du aller en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Portugal. Avouez que pour un homme âgé, c'était du surmenage. Les voyages s'accomplissent dans les meilleures conditions, c'est entendu, mais ces déplacements se compliquent et s'aggravent de banquets, de lunches, de toasts, de représentations, de galas, de réceptions, de soirées, les transformant en corvées éreintantes et dangereuses pour la santé des plus solides et par conséquent, dangereuses surtout pour la santé d'un vieillard.

Or, plus qu'aucun autre, le président a vécu cette existence, et si vous le voulez nous allons, rapidement, dresser la liste des souverains qui tinrent à honneur de visiter pendant son septennat le premier magistrat de la République française.

Ce fut d'abord et tout naturellement le tsar, autrefois encore notre grand ami; auquel il rendit naturellement sa visite à Saint-Petersbourg. Puis ce fut la gracieuse Wilhelmine; ce fut aussi le shah de Perse que suivit le roi des Belges. Après lui le roi et la reine d'Italie vinrent aussi à Paris et les fêtes et réceptions ne leur furent pas ménagées.

Entre deux de ces précédentes visites, ce fut le roi de Grèce qui a son tour voulut connaître Paris et l'accueil qu'il réservait à ceux pour lesquels il s'engageait pendant quelques heures.

Enfin le roi de Portugal à son tour visita M. Loubet, puis le jeune roi d'Espagne.

Avant eux, le roi d'Angleterre avait voulu revoir les lieux que, comme prince de Galles, il avait tant fréquentés.

Toutes ces visites, M. Loubet les rendit. Il semble donc qu'un autre septennat ne lui réserverait pas de pareilles fatigues. Les descentes de rois à l'Élysée seraient moindres certainement aussi. Seuls, quelques monarques d'Illyrie, quelques princes d'Orient viendraient-ils peut-être arracher les housses des meubles de gala et des lustres de fêtes, mais à part ces alertes ce serait le repos.

Le dernier visiteur illustre aura donc été celui qui actuellement visite Paris dont il trouve l'accueil un peu froid.

Ce pauvre prince de Bulgarie ne comprend pas que les Parisiens ont été gâtés et que pour eux que salua le tsar et la tsarine, que le shah gratifia d'un sourire et que le grand maître de la Toison d'Or, après l'empereur des Indes, déclara être les plus aimables républicains du monde, sa visite n'a rien de bien impressionnant.

Un prince?... même un prince charmant n'efface pas de leur souvenir les noms des Tsars, des Shah, des Empereurs et des souverains, alors qu'au contraire ils se rappellent — très irrévérencieusement — avoir vu des princes en correctionnelle!

Le gouvernement plus poli a eu avec notre illustre visiteur plus d'égards et celui-ci a constaté avec plaisir qu'on avait mis dix ans pour reconnaître sa principauté, mais qu'on y était arrivé tout de même.

En effet, quand il vint une première fois à Paris, il y a dix ans, le prince dut descendre à l'hôtel et en montra quelque froissement.

Or, dans ce dernier voyage le prince a été reçu, comme le roi d'Espagne, au ministère des affaires étrangères, traité en souverain, entouré des mêmes égards.

Espérons qu'il nous en sera reconnaissant et que le grand Turc nous le pardonnera!

C. R.

Les troubles en Russie

A Pétersbourg

Sur l'ordre du préfet de la ville, les cosaques ont tiré quelques coups de feu dans la perspective Schluesselburg contre des ouvriers qui jetaient des pierres et tiraient des coups de revolver. Le feu des cosaques n'a atteint personne.

Du côté des troupes, deux officiers et deux cosaques ont été grièvement blessés. Deux agents de police ont également été blessés légèrement.

Le soir et la nuit, des patrouilles ont maintenu l'ordre.

Dans la salle des fêtes et dans quelques salles de cours de l'Université de Pétersbourg a été tenue, hier, une réunion à laquelle assistaient 10.000 personnes, étudiants, ouvriers et particuliers. La réunion a adopté une résolution recommandant de réserver ses forces pour le coup décisif à frapper, d'éviter un conflit ouvert, et de n'organiser de grèves comme démonstrations de solidarité qu'avec la perspective d'une issue pacifique.

La propagande électorale

Une scission importante vient de s'opérer dans le parti libéral russe, à la suite des tendances fédéralistes du congrès de Moscou. Les dissidents ont lancé leur manifeste intitulé: «*Programme du parti libéral*». Voici leurs principes:

«*Tout député de la Douma est le représentant de la Russie entière et non pas de sa circonscription électorale. Liberté de la presse et de la parole, liberté d'association et de réunion, liberté religieuse, liberté individuelle, indivisibilité de l'empire russe. Nécessité d'un puissant pouvoir central, complète égalité des paysans avec les autres classes sociales, enseignement public à tous les degrés, réformes militaires et notamment diminution de la compétence des tribunaux militaires.*»

C'est le premier exemple de propagande électorale en Russie.

La grève des chemins de fer

On télégraphie de St-Petersbourg à la Gazette de Magdebourg qu'une grève générale des chemins de fer russes est imminente. Des troupes sont tenues prêtes et les stations gardées militairement. La situation est devenue une fois de plus d'une gravité sérieuse.

LES VOYAGES FUTURS

Dans son jeune temps, on se tenait les côtes, quand on entendait un joyeux fumiste exprimer l'opinion qu'on finirait peut-être par connaître des voitures marchant sans chevaux. Cette supposition paraissait être le fruit d'une aimable folie ou d'une excessive originalité.

Pouvait-on dépasser les chemins de fer?

On aurait dû commencer par se rappeler que cinquante ans plus tôt, on n'envisageait rien de supérieur aux diligences, et, cependant, qu'étaient devenues ces peu diligentes voitures?

Mais nous aimons à nier le progrès, — ce qui ne nous empêche pas d'ailleurs de l'accueillir avec joie, — lui pardonnant d'avoir raison contre nous.

Les automobiles triomphent, et je ne puis m'empêcher de songer, en les regardant, à ce lourd véhicule qu'un précurseur essaya vainement de faire rouler sur les routes, aux environs de 1860.

Ça ne me rajeunit pas, cette petite

évocation, moins agréable que celle de Robert le Diable, rendue désormais impossible par la disparition des congrégations.

Vers le même temps, le *Petit Journal*, qui existait déjà, et dans lequel Thimothée Trim ahurissait tous les jours les badauds, publia un nouveau feuilleton où étaient racontées les aventures d'un petit bateau qui allait sous l'eau sans avoir des jambes.

Quelques années plus tard, M. Jules Verne lança le *Nautilus* sous les mers et nous continuâmes de sourire. Les jolies imaginations, pensions-nous!

Pas du tout! les imaginations d'hier étaient les réalités du lendemain.

Sur les chemins, les voitures marchent seules, — et je dirai même qu'elles marchent un peu vite, pour le désagrément des piétons.

Les bateaux naviguent sous les vagues avec autant d'aisance qu'à leur surface, et voici que le problème des excursions aériennes semble avoir accompli un pas énorme, si l'on en juge par les récents voyages du ballon de M. Lebaudy.

Plusieurs fois déjà cet aérostat s'est élevé d'un point donné pour se rendre à un lieu déterminé et retourner à l'endroit du départ.

Rien de mieux. Je voudrais savoir, maintenant, quand on commencera à organiser sérieusement la locomotion aérienne.

Est-ce qu'il y aura des entreprises de transport en commun?

Le ballon dirigeable sera-t-il un sport pour les gens très riches, et verrons-nous des «*chauffeurs*» de là-haut recommencer dans les plaines de l'air leurs courses folles de la terre?

La, du moins, ils n'écraseront personne et ne gêneront pas les oiseaux.

Il est vrai qu'en cas d'accident, ils viendront nous dégringoler sur la tête, ce qui sera tout de même assez désagréable pour nos chapeaux! Mais n'envisageons pas cette éventualité, et réjouissons-nous d'avance des spectacles merveilleux auxquels il nous sera donné d'assister.

Drôle de faillite que celle de la science!

INFORMATIONS

Les relations franco-allemandes

Le correspondant des *Débats*, à Berlin, apprend, de source confidentielle, que l'empereur a fait transmettre ses meilleures salutations à MM. Loubet et Rouvier, par l'intermédiaire du prince de Monaco. L'empereur a ajouté à ses salutations un mot donnant des assurances sur la politique que l'Allemagne a l'intention de poursuivre à l'égard de la France.

La Tuberculose

On sait que M. Géralt-Richard a l'intention de déposer un amendement dans la discussion du budget de l'instruction publique pour demander qu'une somme de 100.000 francs soit affectée à la lutte contre la tuberculose. M. Bienvenu-Martin vient de déclarer qu'après en avoir référé à M. Etienne, il acceptera l'amendement et que le crédit voté sera affecté au bureau des recherches scientifiques.

Le Pape et la Séparation

L'Union a reçu communication d'une lettre adressée par le pape au cardinal Richard, archevêque de Paris, et dont nous extrayons les passages suivants:

«*Les graves événements qui se déroulent en France, et qui menacent les intérêts supérieurs de la religion, sont l'objet de nos préoccupations constantes à l'heure actuelle. Malgré tous nos efforts pour éloigner de l'Eglise de France les malheurs qui paraissent aujourd'hui inévitables, on persiste à travailler avec acharnement à la destruction des saintes et glorieuses traditions de votre noble et bien-aimé pays. Nous manifestons en temps et lieu toute notre pensée et nous donnerons, au clergé et aux fidèles de France les institutions exigées par une situation doulou-*

reuse qui n'est pas notre œuvre, et, comme le reconnaissent tous les esprits honnêtes et éclairés, dont nous ne sommes en aucune façon responsables.

En attendant, et pour pouvoir affronter sans crainte les difficultés croissantes d'un avenir prochain, nous sentons très vivement la nécessité pour nous-mêmes et pour vous, d'invoquer les lumières et les secours que Dieu seul peut donner.

Aussi le pape termine-t-il sa lettre en invitant le cardinal à prescrire des prières publiques dans tous les diocèses de France et en exhortant les fidèles à redoubler de piété.

La Délimitation de la Guinée

Un cablogramme de M. Merlin, gouverneur général par intérim de l'Afrique occidentale française, parvenu au département des colonies, annonce à M. Clémentel que les opérations de délimitation de la frontière entre la Guinée française et la Guinée portugaise, ont donné lieu à un échange de territoires, qui a été consenti par les commissaires des deux colonies.

Après avoir signé le procès-verbal de cette séance, les représentants portugais ont remercié nos représentants de la cordiale réception qui leur a été offerte.

Le gouvernement de Madagascar

La démission du général Gallieni, dont on parlait depuis plusieurs mois, est aujourd'hui chose faite. Le général a signé la lettre de démission et annoncé sa détermination à ses collègues de la commission des affaires de Congo. Puis, l'ancien gouverneur de Madagascar est parti en congé de vingt-cinq jours. A son retour, il sera nommé inspecteur des troupes coloniales, au même titre que le général Voyron.

Le successeur du général Gallieni à Madagascar sera M. Augagneur, député et maire de Lyon, dont la nomination sera vraisemblablement signée au prochain Conseil des ministres, vendredi.

M^{me} Lebaudy contre M^{me} Syveton

On se souvient que Mme veuve Lebaudy avait remis une somme de 10.000 fr. à M. Gabriel Syveton pour qu'il puisse faire présenter sa défense devant la cour d'assises.

Aujourd'hui, Mme Lebaudy réclame à Mme Syveton, devant la première chambre du tribunal civil, le remboursement de cette somme. Par l'organe de son défenseur, M. Michel Pelletier, Mme Syveton a répondu qu'elle ne devait pas 10.000 fr. Elle a, en effet, remis 3.000 fr. à M. Henri Robert, 1.100 fr. à M. Noilhan et a eu environ 400 fr. de frais. Dans ces conditions, elle n'offre que le remboursement de la différence.

M. Saint-Auban se présentait pour Mme Lebaudy.

La première chambre a renvoyé à huitaine pour les conclusions du ministère public.

L'«*Empereur du Sahara*»

M. Jacques Lebaudy, l'«*empereur du Sahara*», était avec ses frères Paul et Pierre colocataire d'une raffinerie installée à Ancône dans l'ancien lazaret. A la suite de son «*exploration*» africaine, il a cessé toutes relations avec ses associés, ceux-ci s'étant obstinés à ne pas lui adresser leurs lettres avec la suscription: «*A Sa Majesté Jacques I^{er}, empereur du Sahara*». Il a même refusé d'accepter les bénéfices de la société, s'élevant à plus d'un million, à moins qu'on ne les lui fit parvenir avec la susdite suscription.

Tant et si bien que MM. Paul et Pierre Lebaudy ont demandé et obtenu du tribunal de commerce la dissolution de la société.

Jeudi, ils sollicitaient de la 1^{re} chambre du tribunal civil, présidée par M. Ditté, l'autorisation de procéder à la vente du droit au bail de la raffinerie d'Ancône.

M. Lebel s'est présenté pour eux. Quand à M. Jacques Lebaudy, il n'a pas donné signe de vie. Le tribunal a, par défaut, accordé l'autorisation.

Une grossesse sextuple

Le professeur Hamy a entretenu l'Académie de médecine d'une curieuse observation de clinique obstétricale; il s'agissait d'une grossesse sextuple chez une négresse de la colonie anglaise de la Côte-d'Or, laquelle mit finalement au monde six enfants.

Le docteur Hamy montre à l'appui de sa communication la photographie des six négrillons qui sont rangés en rang d'oignons sur un grand sofa; bien que les uns et les autres paraissent bien conformés, tous sont morts peu après leur naissance. C'est probablement, dit le savant anthropologiste, le premier cas de grossesse sextuple qui ait été constaté.

Petites Nouvelles

Le comité exécutif du parti radical et radical socialiste a tenu jeudi soir sa séance plénière, sous la présidence de M. Pelletan.

L'affaire Pelletan-Bienaimé qui devait être plaidée jeudi, a été renvoyée au 25 octobre.

On annonce que le procès de révision de l'affaire Dreyfus viendra devant la Cour de cassation dans la seconde quinzaine de novembre.

M. Dubief, ministre du commerce et de l'industrie, a officiellement visité jeudi le 5^e concours de jouets et articles de Paris, dit «*Concours Lépine*». Les prix ont été distribués à l'issue de la visite du ministre.

Un groupe d'avocats de la Cour d'appel fait circuler au Palais une protestation contre la prestation de serment comme avocat, de M. G. Hervé, devant la Cour d'appel; ils demandent que l'admission définitive de M. Hervé au barreau de Paris soit refusée. La protestation recueille, paraît-il, de nombreuses signatures.

La police est sur les traces du complice de Gailly, le voleur du Comptoir d'Escompte. Ce complice se cachait en Angleterre.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Steeg dans la *France du Sud-Ouest*:

L'assistance publique se développe. Ce développement est la preuve évidente du progrès que font chez nous les idées de prévoyance sociale et de solidarité. L'Etat doit son concours à tous ceux qui, d'une façon momentanée ou définitive, sont dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins. De ce principe découlent la protection de l'enfance abandonnée, l'assistance obligatoire aux vieillards et aux incurables. Il peut laisser à d'autres le soin de s'acquitter à sa place de sa mission. Encore faut-il qu'il s'assure que les autres font aussi bien que lui et que, toujours, il les incite à incessants progrès. De là résultent non seulement la légitimité, mais la nécessité de la surveillance par l'Etat des établissements de bienfaisance privés. La tâche de l'assistance publique devient de plus en plus vaste. Elle exige de tous ceux qui s'y consacrent, un esprit méthodique, un caractère indépendant. M. Mirman a toutes ces qualités. Il saura les communiquer à ses collaborateurs de tout ordre.

De M. Pelletan dans la *Dépêche*:

Les partis de recul ne sont point si mourants que Jaurès semble le croire. Ils ont été si maladroits, qu'ils ont fort discrédité les formes dont ils se revêtaient. Le masque du nationalisme qu'avait pris la réaction est en morceaux; le goupillon dont elle s'armait est fort usé; mais la réaction elle-même n'est pas près de son dernier jour. Elle existera de tout temps cette terrible coalition d'intérêts matériels et de préjugés obstinés qui vit des abus et déteste le progrès. Peut-être la question principale est-elle de ne point lui livrer la France et de mener à bien les réformes qu'on peut réaliser avant le jour où il faudra choisir entre les deux formes d'indemnités passagères que Jaurès nous propose pour l'abolition définitive du capital.

De Quercinois :

Les retentissantes polémiques provoquées par les indications de M. Delcassé, ont démontré la nécessité des armées préparées solidement en temps de paix aux éventualités de la guerre.

des postes fut élevé près de chez nous et cependant nous reconnaissons — et nous le dirons à chaque occasion, si c'est nécessaire — que c'est une « injustice », car le commerce local en général, et l'intérêt du public sont sacrifiés.

Les intérêts

Malgré tout, Cadurciens, il faudra avaler la pilule ! Vos intérêts sont précieux, sans doute, mais vous n'êtes que des contribuables !

Il y a des intérêts plus précieux que les vôtres ; ceux-là, avec juste raison, on les fait prévaloir.

Et au conseil municipal, ces intérêts de collègue à collègue sont sauvegardés. C'est pourquoi nous avertissons la pilule, car l'hôtel des postes sera édifié sur l'emplacement des écuries de l'hôtel du Lion-d'Or.

Et puis, est-ce que nos édiles n'ont pas un autre argument qui doit légitimer le vote de cette construction ?

Est-ce qu'ils ne pourront pas dire aux contribuables, avec raison, comme le disait un d'entre eux : « La presse s'occupe de nos affaires ; ah ! la presse, la presse ! qu'elle se taise ! » Elle ne s'est pas tue.

C'est suffisant ; ils voteront le projet parce que, humble défenseur des intérêts des contribuables, un représentant de la presse a osé défendre ces intérêts.

Si la presse n'avait rien dit, les édiles auraient voté plus rapidement le projet ; nous avons parié, nos édiles voteront quand même le projet.

Alors ? ... c'est qu'ils ont, eux, un intérêt.

Insuffisance des locaux

Et il ne peut y avoir d'autre raison qui milite en faveur du projet municipal :

L'emplacement n'est pas central ; Cet emplacement est fort cher ; Cet emplacement ne sera pas suffisant pour réunir les services de l'administration ;

Et il faudra probablement procéder à l'achat des immeubles voisins ;

En effet : La contenance totale du terrain occupé par les écuries du Lion-d'Or est de 445 mètres carrés 05.

La rue pour le service de cet hôtel prend 93 mètres carrés 20, ce qui fait que la ville achète 351 mètres car. 85.

La partie qui se trouve entre l'écurie et l'urinoir comprend 150 mètres carrés, ce qui donne au total un espace pour l'hôtel des postes de 501 mètres carrés 90.

Or, comment veut-on loger dans un immeuble élevé sur cet emplacement les divers services dont nous avons donné l'énumération dans notre dernier numéro et que nous donnons à nouveau en détail.

Voici exactement les services que doit réunir l'hôtel des postes :

- 1° Au rez-de-chaussée : Service de la poste ; Salle d'attente ; Bureau des employés ; guichets ; Salle de départ, salle des dépêches, salle d'arrivée ; Salle de téléphone ; Cabinet du receveur principal ; Salle des facteurs, salle de manipulation, cabinet des mécaniciens ; Dépôt des imprimés ; Dépôt des appareils télégraphiques, bureau du chef surveillant ; Dépôt des archives, water-closets, vestiaire ; Cabinet du directeur ; Bureau des commis de direction ; Bureau des employés, bureau des brigadiers-facteurs.

Quant aux appartements du directeur, du receveur et des deux inspecteurs, ils devraient être compris dans cet immeuble.

Or, ces appartements doivent au moins, comporter chacun : 1 salle à manger, 1 salon, 4 chambres, 1 cuisine, 1 water-closet.

Pourra-t-on loger tout ces services dans un immeuble de deux étages avec mansardes mêmes ?

Cet immeuble n'aura, songeons-y bien que 501 mètres carrés 90, la façade n'ayant que 33 m. 50 — car entre la maison Martin et les écuries, on doit établir une rue de 8 mètres 80 pour le service de l'hôtel du Lion-d'Or qui est situé dans la rue Fondue.

Il est évident que cet emplacement est non seulement contraire aux intérêts du commerce local et de la population, mais même insuffisant pour le service de la Poste ; ou bien, on laissera là où ils sont les services de la direction et du matériel, et alors l'on ne donnera pas satisfaction même à l'Administration qui tient à avoir ses services réunis. Et puis, les bureaux quiseraient situés sur le derrière de l'hôtel des Postes, seront-ils suffisamment éclairés ?

Mais il importe peu à ceux qui veulent faire, à ceux qui font leurs affaires, que l'emplacement soit mauvais : est-ce qu'à côté il n'y a pas d'autres immeubles ? on n'aura qu'à les acheter. C'est du reste, ce à quoi l'on ne tardera pas à procéder.

Ce n'est pas pour rien !

Et dans tout cela, c'est le contribuable qui écopera ! Il a si bon dos : 55.000 francs de plus ou de moins dans la poche de tous les Cadurciens, c'est rien, alors que c'est beaucoup dans la poche d'un seul !

Qui, 55.000 francs, c'est le prix d'achat du terrain des écuries de l'hôtel du Lion d'Or ! 501 mètres pour 55.000 francs, c'est-à-dire 105 francs le mètre carré. Ce terrain fut payé en 1869 à l'Administration des Ponts et Chaussées, lors de la délimitation des trottoirs, 1.000 francs !

Qu'il fait bon, ô Cadurciens, d'être près du Soleil !

Etnos édiles, en commission privée, ont sanctionné cet achat qui sera encore plus onéreux quand on construira l'hôtel, car il faudra bien démolir l'ancien rempart qui se trouve dans la Fondue ?

Mais qu'importe ! leurs fantaisies sont nos distractions et... les douloureuses des contribuables : ceux-ci paieront ; que leur demande-t-on de plus ?

Protestation. — Pétitionnement

Néanmoins il y a des fantaisies qui méritent de provoquer la réprobation : la construction onéreuse de l'hôtel des Postes sur l'emplacement de l'hôtel du Lion d'Or est une de celles-là.

La protestation sans nul doute est générale ; les Cadurciens n'approuvent pas cet acte de notre municipalité.

Qu'il y ait des engagements, des promesses, entre certains ; qu'une part de l'assiette, de la bonne assiette soit généreusement octroyée aux amis, nous regrettons ces malheureux détails.

C'est pourquoi nous avons pour devoir de signaler les détails qui parviendront à notre connaissance à tous les contribuables ; nous ne manquerons pas à ce devoir.

Mais, en retour, comme le mécontentement de la population est profond, et comme des protestations platoniques ne sauraient être de mise, il faudrait que les commerçants, que les électeurs s'unissent et fassent, par la voie de pétitionnements vigoureux et énergiques, entendre ce mécontentement dont nos édiles se rendent bien compte.

Si l'œuvre, la combinaison, la part du gâteau municipal doivent être choses faites, eh bien, soit ! Les protestataires conscients d'avoir fait leur devoir s'inclineront, non sans rechigner cependant, et... ils attendront des jours meilleurs pour que des sanctions sévères et indignées puissent être appliquées contre ceux qui profitent d'un mandat pour faire, au détriment des contribuables, leurs affaires, rien que leurs affaires.

Il y a longtemps que cela dure : ne serait-ce pas assez ?

LOUIS BONNET.

Un peu de lumière, s. v. p.

Nous recevons une lettre d'un cadurcien au sujet du mauvais éclairage des rues, et notamment des rues qui aboutissent à la gare : rue de la Banque, rue des Ecoles.

Depuis quelque temps, ces rues sont encombrées par des matériaux pour la construction de maisons : le soir venu, on risque, à moins de connaître les lieux, de se faire du mal, car les bacs de gaz qui doivent éclairer ces rues sont placés de telle sorte que la lumière n'est pas du tout projetée dans la rue des Ecoles et n'éclaire nullement la partie centrale de la rue de la Banque.

Le passage est cependant très fréquenté : il serait bon qu'un éclairage suffisant soit enfin donné pour permettre aux passants de se guider sûrement et ne plus être victimes de heurts violents et dangereux comme celui dont notre correspondant a été victime jeudi soir vers 7 heures.

Compatriote

Notre compatriote M. Grenat, principal du collège d'Embrun, est nommé principal du collège d'Avallon.

Chambre de discipline des huissiers

Les huissiers de l'arrondissement de Cahors se sont réunis le 15 octobre courant au palais de justice de cette ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, et après discussion des questions à l'ordre du jour, ont procédé au renouvellement de leur chambre de discipline pour l'année judiciaire 1905-1906. Ont été élus :

Syndic président, M. Delfau, huissier à Lauzès ; rapporteur, M. Olive, huissier à Limogne ; secrétaire, M. Luc, huissier à Montcuq ; trésorier, M. Serres, huissier à Cahors ; membre, M. Labie, huissier à Labenque.

Conseil de Préfecture

Le Conseil de Préfecture s'est réuni vendredi et a statué sur les affaires suivantes :

Le sieur Cavané, du Boulvé, contre les élections municipales du Boulvé. Protestation. — Rejeté.

Le sieur Rodolosse, architecte, contre la commune de Touzac. Maison d'école avec Mairie. Demande en paiement d'honoraires. — Accordé.

Le sieur Estradel, de Cahors, contre la Cie d'Orléans, gare de Cahors. Demande en indemnité pour dommages. — Le Conseil décide de soumettre la question à des experts.

Violent incendie

Ce soir, vers 1 heure, un violent incendie s'est déclaré rue St-Barthélemy, dans la maison de M. Périe, entrepreneur de maçonnerie.

Des secours immédiats ont été portés. Malgré tout, le feu, alimenté par la paille qui se trouvait dans la maison, a tout consumé.

Postes et Télégraphes

Sur les 31 postulantes qui se sont présentées à Cahors, au concours pour l'admission à l'emploi de « Dame employée des Postes et des Télégraphes », six ont été reçues, ce sont :

- Mlles Fabre Anna, aide à Vayrac, avec le numéro 82. Pradié Marie-Louise, aide à Catus, avec le numéro 142. Bataille Berthe, aide à Prayssac, avec le numéro 358. Dumas Pauline, aide à Gourdon, avec le numéro 287. Gramond Marguerite, aide à Castelnaud, avec le numéro 321. Darnal Marie-Isaure, aide à Allasac (Corrèze), avec le numéro 397. Le nombre maximum des admissions a été fixé à 500.

Enseignement Primaire

Par arrêté préfectoral, en date du 18 octobre courant, sont nommés instituteurs et institutrices :

- MM. Cancès, de Strenquels, adjoint, délégué à l'Ecole primaire supérieure de Martel. Fabre, du Roc à Strenquels. Hébrard, de Bétaillé au Roc. Mmes Fabre, du Roc à Strenquels. Hébrard, de Bétaillé au Roc.

Syndicat Agricole du Lot

CONFÉRENCE SUR LA MUTUALITÉ. Vendredi soir au lieu, sous la présidence de M. le Dr Rey, président du syndicat agricole du Lot, assisté de M. Costes, maire de Cahors, et des membres du bureau du syndicat, la conférence sur la mutualité que nous avons annoncée.

M. le Dr Rey a d'abord, en excellents termes, présenté le conférencier, M. Billet, délégué du Musée social.

Avec la compétence qu'on lui connaît, M. le Président, tout en vantant la belle profession d'agriculteur, fait ressortir l'incertitude du lendemain, créée par les nombreux fléaux qui l'accablent sans cesse. M. Billet prend à son tour la parole. Dans un langage approprié au sujet qu'il traite, il entretient son auditoire des risques de la profession agricole et des moyens de pallier à ces risques en créant une intelligente solidarité.

Après avoir rapidement passé en revue les divers services que l'on peut demander à la mutualité : syndicats agricoles, assurances contre la mortalité du bétail, défense contre la grêle, crédit agricole, le conférencier aborde la question si importante des caisses mutuelles de retraites pour la vieillesse.

Il explique le facile fonctionnement et les grands avantages de ces Caisses et démontre l'utilité de ces avantages assurés par l'Etat.

Il rappelle que les Sociétés ne sont qu'un intermédiaire entre l'Etat et le mutualiste, et qu'il n'existe qu'un seul responsable qui présente toutes garanties : l'Etat.

Il ne saurait pas trop engager les travailleurs à profiter de ces avantages et se créer ainsi la sécurité de leurs vieux jours.

Il remercie les professeurs d'agriculture et les instituteurs qui sont les plus zélés propagateurs de la mutualité.

M. le Dr Rey remercie vivement M. Billet des conseils qu'il a bien voulu donner, et annonce la formation de la « Mutuelle Quercynoise », caisse mutuelle de retraites, fondée sous les auspices du Syndicat agricole du Lot, où les adhérents trouveront les avantages si clairement énumérés par le conférencier.

Les statuts de cette Société, déposés depuis quelques mois au ministère de l'intérieur, ne tarderont pas à être approuvés.

Il espère que les travailleurs n'oublieront pas les conseils de M. Billet et qu'ils adhéreront en grand nombre à la « Mutuelle Quercynoise », qui contribuera ainsi à enrayer la désertion des campagnes.

Société Agricole et Industrielle du Lot

Séance du 14 octobre 1905. Présidence de M. le docteur E. REY, président de la Société.

Etaient présents : MM. le docteur Rey, docteur Delvit, Devès, Dalet, Crocq, Cammas, Cavalie, Cahier, Ilbert, docteur Aymard, Quercy, Cazaly, Vinel.

En l'absence du secrétaire, M. le docteur Delvit donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. Devès exprime à la Société toute sa reconnaissance pour le vote unanime, émis à la dernière séance, sur la proposition faite par M. Delbreil, de donner au prix qu'il a créé pour le concours d'animaux gras, le nom de prix Devès.

M. le président renouvelle ses remerciements à M. Devès et l'assure de la sympathie de tous ses collègues.

MM. Arnaudet, propriétaire à Douelle ; Calméjeanne-Course, propriétaire à Béguos ; Rous, propriétaire à Pradines, présentés à la dernière séance, sont élus au scrutin secret et à l'unanimité des votants, membres de la Société.

MM. Léon Souleillou, propriétaire à Béguos et Calmon, propriétaire à Thédrac, demandent à faire partie de la Société.

Aux termes du règlement, il sera statué sur l'admission de ces membres à la prochaine séance.

M. Cahier à la parole pour donner des explications relatives aux résultats des analyses de vin de la récolte 1904. Ces études, résumées dans un

rapport spécial, seront portées à la connaissance de tous les sociétaires par la voie du bulletin de novembre-décembre.

M. Cahier continuera ces études d'analyses avec les vins de la récolte 1905 et en particulier l'analyse des vins d'hybrides.

Il propose de faire régulièrement l'histoire météorologique de chaque année, et demande pour cela, le concours de quelques sociétaires dévoués, qui tiendraient compte des phases de la végétation de la vigne, des principales variations du temps, des invasions cryptogamiques et de la date de ces phénomènes.

Ces résumés météorologiques, conservés au siège de la Société avec les études d'analyses de chaque récolte, constitueraient un ensemble de documents précieux pour la viticulture.

Après avoir entendu les renseignements donnés par M. le docteur Delvit sur le 132/11, hybride déjà ancien, qui lui paraît offrir de sérieuses garanties, M. le président donne la parole à M. Dalet, membre de la commission de visite des propriétés et des vignobles, qui donne lecture de son rapport.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. le président annonce à l'assemblée, qu'après pourparlers avec l'Union des Syndicats des Agriculteurs de France, une conférence sur la mutualité aura lieu le 20 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance.

Conseil Général du Lot

Séance du 19 octobre (après-midi)

La séance est ouverte à 2 heures 1/2 sous la présidence de M. Cocula, vice-président.

M. Malvy fils, propose au Conseil de porter de 1 fr. 50 à 2 francs l'indemnité de déplacement allouée aux cantonniers et cantonniers-chefs. Approuvé.

M. Talou demande que la mise à la retraite des cantonniers soit prolongée à 65 ans ; cette question ne sera discutée qu'à la session d'avril.

Les tramways

La discussion sur les tramways est reprise.

M. Pauliac poursuit l'exposé des observations qu'il a présentées dans la séance du matin.

Il dit qu'après entente avec les représentants de l'arrondissement de Figeac, une amélioration peut être apportée dans le tracé du réseau de tramways : la ligne de Saint-Céré à Figeac pourrait desservir Latronquière.

M. Vival approuve ces observations. M. Cassaignes appelle l'attention du Conseil général sur la ligne Gourdon-Fumel par Castelnaud.

M. de Monzie dit que l'entente qui a lieu entre les représentants de Figeac devrait être sanctionnée par la commission des travaux publics, car c'est d'obligation pour elle de rechercher les moyens financiers pour donner satisfaction.

La commission des travaux publics n'a statué que sur la construction de 4 lignes ; si l'entente s'est faite entre les représentants de Figeac, une autre entente peut se faire entre les représentants des autres arrondissements.

M. Pauliac insiste pour que sa proposition soit approuvée, car dans tout le réseau de tramways, son canton seul est oublié.

M. Cassaignes demande que la ligne Gourdon-Fumel par Castelnaud soit inscrite au programme.

Il énumère les avantages que cette ligne procurerait à cette région.

M. Rey dit que personnellement, il a voulu envisager que la création d'un réseau en ne dépensant que les disponibilités du budget, et qu'il a laissé sacrifier une ligne aux exigences imposées par le manque de ressources.

En effet, sur 219 kilomètres du réseau, Cahors n'a droit qu'à 66 kilomètres alors que Figeac en a 75 et Gourdon 60.

Mais cette situation provient d'une entente à la suite d'une discussion au sein de la commission.

Or, dit-il, le réseau proposé pour l'arrondissement de Figeac, par suite de l'entente que signale M. Pauliac, coûtera environ 500.000 francs de plus que ne le prévoit la commission des travaux publics et il faudra alors des centimes nouveaux.

M. Rey déclare qu'il faut alors faire la construction du réseau entièrement.

M. Pauliac insiste à nouveau pour que la solution qu'il a proposée soit approuvée.

Le canton de Latronquière est complètement déshérité ; et, que faut-il pour donner satisfaction ? peut-être voter un centime et demi. Il prie l'assemblée d'examiner avec intérêt la situation du canton de Latronquière.

M. de Monzie dit que tous les concessionnaires ont accepté tous les projets de lignes, excepté celui de Saint-Céré, Latronquière, Bagnac.

M. Pauliac dit qu'il ne faudrait pas tenir trop compte de cet argument.

Il demande au Conseil d'adopter sa proposition, qui tend à voter les crédits nécessaires pour la modification du réseau.

M. Béral aurait voulu que l'on spécifiat les disponibilités nécessitées pour la construction du réseau, puis de faire les études relatives au réseau.

C'est le contraire qui a été fait. Aussi, quand les études furent faites, on s'aperçut que l'on ne pouvait pas construire tout le réseau projeté.

Les lignes de Cazals à Fumel et de Saint-Céré-Bretenoux-Latronquière furent sacrifiées.

On les classa alors dans le deuxième tracé.

M. Béral ajoute que si l'on doit créer des ressources par des centimes nouveaux pour une ligne, il faut que tout le réseau se fasse.

M. Lachèze parle en faveur du canton de Payrac.

M. Couderc voudrait que la ligne de Limogne à Saint-Martin-Laboulaye soit construite, car, dit-il, on pourrait construire cette ligne sans impositions nouvelles.

Cette ligne coûterait 300.000 francs environ ; or, par suite des emprunts qui vont arriver à échéance, le département aura une disponibilité de 400.000 francs.

M. Couderc fait ressortir l'importance de cette ligne et il en demande le classement dans le projet.

Après diverses observations de MM. Lachèze et Malvy père, une demande de suspension de séance est déposée pour permettre à la commission des travaux publics d'examiner les nouvelles propositions de MM. Pauliac et Couderc.

La séance est suspendue à 5 h. 1/4.

La séance est reprise à 5 h. 3/4.

M. de Monzie, au nom de la commission des travaux publics, rapporte que par 6 voix contre 5, les conclusions déposées par la commission sont maintenues, et par suite que toute modification au premier tracé du réseau est rejetée.

M. Pauliac maintient sa proposition et demande au Conseil de vouloir bien dire si les disponibilités financières ne peuvent pas être dépensées par le moyen d'une imposition extraordinaire de un centime et demi.

Ce centime et demi suffirait pour la construction de la ligne modifiée qu'il a proposée.

Or, avec 3 centimes d'imposition, on arriverait à donner satisfaction à tous les cantons du département.

M. Pauliac propose l'adoption du tracé total du réseau tel qu'il avait été présenté en août par l'ingénieur.

M. Talou craint que le Conseil ne soit pas assez éclairé sur les dépenses nécessitées par la construction du réseau. Il semble, en effet, que la commission des travaux publics empiète sur les prérogatives de la commission des finances.

Il voudrait savoir si pour la construction du réseau on doit recourir à l'emprunt ou se contenter des disponibilités.

Il demande le renvoi pour voies et moyens à la commission des finances.

M. Vival appuie la proposition de M. Talou.

Une discussion assez embrouillée s'engage sur le renvoi de la proposition à la commission.

M. Talou demande que l'on vote sur les conclusions du rapport de la commission des travaux publics en écartant toute signification financière.

M. Delpon précise le sens du vote : il dit que si l'on vote pour les conclusions du rapporteur, la commission des finances doit statuer sur les voies et moyens ; si le vote est contraire on prendra en considération la motion de M. Pauliac.

M. de Monzie combat toutes ces conclusions.

M. Pauliac dit que la commission des travaux publics n'a à s'occuper que du tracé des travaux à exécuter et que la commission des finances doit s'occuper des voies et moyens financiers.

Les débats sont clos. Le président met aux voix les conclusions du rapport de la commission des travaux publics.

On passe au vote. Le scrutin public est demandé.

Votants : 27. Ont voté oui : MM. Rey, Cocula, Boudou, Relhié, Lachèze, Calmon, Talou, Daffas, Malvy fils, Béral, Malvy père, Pons, Alayrac, Combarieu, de Monzie.

Ont voté contre : MM. Laparra, Iscard, Couderc, Peyrichou, Vival, Larnaudie, Murat, Longueuch, Delpon, Cassaignes, Costes, Pauliac.

Soit, 15 oui et 12 non.

Le vote, dit M. de Monzie, est acquis.

M. Cassaignes proteste ; le vote n'est pas définitif, crient des conseillers.

Un tumulte violent s'élève ; les uns ne veulent pas reconnaître le vote acquis, les autres affirment le contraire. MM. Talou et Daffas déclarent qu'ils ont voté « oui », mais ils ont fait suivre leur vote d'une mention portant qu'ils votaient en faveur des conclusions de la commission des travaux publics, sous réserve que la modification demandée par M. Pauliac dans le tracé du réseau soit prise en considération.

M. Talou dit que la majorité est déplacée ; de moment que l'on voudrait que le vote fût acquis en faveur des conclusions, le vote de MM. Daffas, Talou et Cassaignes ne comptent pas et doivent être délaigués de la majorité.

M. Pauliac proteste contre l'interprétation que l'on veut donner au vote en déclarant que celui-ci serait acquis.

Les conseillers sont debout, l'agitation est extrême; des propos vifs sont échangés et l'on entend M. Calmon-Maison demander au président de rappeler à l'ordre M. Pauliac. (On rit, on plaisante)

Il faut plusieurs minutes pour que le silence soit rétabli malgré les efforts de M. Cocula.

M. Daffas qui a demandé la parole peut enfin se faire entendre: il dit que les réserves contenues dans son bulletin de vote ainsi que celles de M. Talou avaient un but.

Car si, dit-il, il avait voté contre les conclusions du rapport on aurait pu l'accuser d'avoir voté contre la question des tramways, ce qui aurait été faux.

Il adopte le projet, mais avec les modifications proposées par M. Pauliac.

M. Talou confirme l'attitude de M. Daffas et la sienne.

M. Delpon essaye de mettre la question au point; il soutient que ceux qui ont voté oui, votaient les conclusions du rapport contre la proposition de M. Pauliac; ceux qui votaient non, votaient contre.

M. de Monzie soutient la thèse de M. Delpon.

Une discussion encore violente a lieu; de toutes parts, des interpellations sont lancées, des protestations s'élèvent au sujet de la régularité du vote.

Les conseillers, debout, parlent à la fois.

M. Cocula finit par imposer le silence.

M. Pauliac dépose alors une motion tendant à l'élargissement du projet soutenu par le rapporteur.

Il propose l'addition suivante: dans la construction du réseau sont comprises les lignes de Limogne à Saint-Martin-Laboulaye et de St-Céré-Assier-Lacapelle-Latroua à Figeac.

MM. Cassaignes et Rey proposent d'ajouter la ligne de Caza's à Fumel par Castelfranc.

Le scrutin public est demandé.

Votants: 19.

Ont voté oui: MM. Laparra, Cocula, Costes, Delpon, Cassaignes, Daffas, Longpuech, Murat, Talou, Pauliac, Rey, Iscard, Couderc, Bérail.

A voté non: M. Peyrichou, qui a fait suivre son vote de la mention suivante: « si on doit imposer au département des centimes nouveaux ».

M. Malvy fils: abstenu.

Blancs: 3.

M. de Monzie s'élève contre le 2^e vote émis: il déclare qu'en présence de cette attitude du Conseil général, les conclusions de son rapport sur le tracé du réseau réduit n'ont plus de valeur.

M. Talou demande que l'on décide le renvoi de la question à la commission des finances pour statuer sur les voies et moyens financiers.

M. Delpon demande le renvoi de la discussion à la session d'avril.

A ce moment, — il est 6 heures — les conseillers qui veulent prendre le train pour rentrer chez eux, se retirent de la salle des séances.

M. Calmon demande le renvoi de la discussion au mois d'août prochain.

M. Delpon insiste pour le renvoi à la session d'avril.

M. Calmon insiste pour le renvoi à la session d'août.

La proposition de M. Calmon est mise aux voix: elle est repoussée à l'unanimité moins 2 voix — la sienne et celle de M. Lachize.

La motion de M. Delpon tendant au renvoi à la session d'avril est mise aux voix et adoptée.

A 6 heures 1/4, la séance est levée.

Le président déclare la séance close.

Chien perdu

Il a été perdu un chien d'arrêt, braque, grande taille, blanc avec grandes taches café, queue courte, répondant au nom de TOM, porteur d'un collier avec plaque portant l'adresse:

Ségala Dalet, au Montat, par Cahors

Prière de le ramener à M. Dalet, au Montat, ou d'écrire à M. Ségala, professeur, 1, rue Escoussière-Montgailard, à Toulouse.

Bonne récompense.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 21 Octobre 1905

Naissance

Cazeneuve, Marcel-Jean, Boulevard Gambetta, 127.

Publications de Mariage

Bort, Théophile, coiffeur, et Bergounioux, Marie, ouvrière chapelière.

Magné, Casimir-Alfred, voyageur de commerce, et Faux, Adélaïde-Olivier, robeuse.

Décès

Capelle, Armand-François, chef de train, 53 ans, rue Labarre, 37.

Léris-Gambetta, Paul-Joseph-Mathieu, Jules, attaché d'ambassade, 29 ans, à l'Ermitage.

Guiral, Eugène, typographe, 17 ans, rue Fénelon, 3.

Rouquié, Benjamin, employé de bureau, 47 ans, Allées Fénelon, 3.

Delbois, Rose, célibataire, 95 ans, à l'Hospice.

Tardieu, Jeanne, veuve Bosc, 68 ans, rue Nationale, 5.

Baron, Balou-Jeanne, célibataire, 36 ans, s. p. Cours de la Chartreuse.

Vialard, Pierre, cordonnier, 60 ans, célibataire, à l'Hospice.

Vergnes, Etienne, cultivateur, 42 ans, à St-Henri.

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Récompense. — M. Floyrac, horloger à Lauzès, vient d'obtenir une médaille d'argent au concours de la Chambre syndicale d'horlogerie de Paris.

Toutes nos félicitations.

Concois

Donnant donnant. — Le faussaire criait toujours au mensonge. Torquemada en appela à l'Inquisition et le suave Cric-Crac trouva la perle fine que voici: « Et d'ailleurs en aurai-je été informé, il ne pouvait pas empêcher les gens de l'inscrire ou de voter pour lui? »

Tout cela pour donner le change, pour rejeter dans l'oubli les fameuses pétitions. Est-il malin ce Cric-Crac!!

Luzech

Avs aux négociants et courtiers en vins. — La première foire annuelle aux Vins aura lieu à Luzech le 31 octobre courant.

Les nombreuses affaires traitées aux foires de 1904, décideront un grand nombre d'acheteurs à se rendre à Luzech ce jour-là.

Les échantillons de vins, représentant les plus beaux types des Cahors, seront exposés à la vente.

Par sa situation sur la ligne de Cahors à Libos, l'arrivée et le départ sont des plus faciles.

La deuxième foire aura lieu le mardi 28 novembre.

Saint-Cyprien

Conseil municipal. — Notre article de dimanche contenant certaines erreurs et quelques phrases ayant été estropiées par les typos, nous croyons utile de redonner la première partie de notre compte rendu, avec la fin.

Le mardi soir 10 octobre, après trois convocations successives, notre conseil municipal se réunissait au grand complet.

Dans la salle beaucoup d'électeurs; c'est l'habitude, la bonne habitude, depuis quelques temps.

Au milieu d'un grand silence, M. le Maire ouvre la séance; en un clin d'œil on expédie une affaire relative à un curage de ruisseau. Puis on arrive enfin au gros morceau, le clou de la soirée!

Songez donc, l'ordre du jour portait: Chemin de Sauveterre à Marcellac! Question irritante qui, depuis un an déjà, passionne tous les esprits et est la cause, apparente du moins, de la scission qui s'est produite parmi nos édiles.

M. le Président déclare enfin qu'il a simplement à communiquer à l'assemblée municipale un arrêté préfectoral portant qu'une requête sans date et non établie sur timbre adressée à M. le Préfet par six conseillers, tendant à faire annuler une délibération relative au fameux chemin, a été déclarée irrecevable. La délibération visée est approuvée.

La lecture de l'arrêté terminée, on entend: (Nous précisions s'il le fallait) « Sans date!... Ah!... Mais on a menti!... Alors, celui qui l'a faite et ceux qui l'ont signée, nous sommes sept... sots!... » En chœur: « Nous irons en Conseil d'Etat! »

M. le Maire laisse faire et dit simplement: « Messieurs, je vous ai donné connaissance de l'arrêté, je crois avoir rempli mon devoir. »

L'on entend de nouveau parmi les conseillers protestataires: « Sans date! Nous le leur ferons voir! »

Enfin, certain conseiller qui ne perd pas une occasion de faire l'homme fort, en cherchant toujours à épater le bon public, se demande s'il doit signer la délibération! Il s'y résigne cependant, le pauvre! Si c'était compromettant!

Un tumulte confus s'élève, plusieurs conseillers parlent de « La Loi » (« la loi » en demande communication!!!) « La séance est levée; l'on se retire non sans continuer au dehors les conversations commencées dans la salle; les esprits s'échauffent; il fait nuit et de la discussion risque peut-être de jaillir — non la lumière — mais des coups de poing.

On se rend au café Et. là chacun commente la séance de tout à l'heure; chose curieuse, les électeurs sont unanimes à reconnaître qu'il y a des giroettes partout, même au Conseil municipal de Saint-Cyprien! Nous n'insisterons pas davantage pour aujourd'hui.

SENTINELLE

Avs au public. — Notre article de dimanche a eu le don d'exciter la curiosité du public. Que de suppositions erronées n'a-t-on pas faites au sujet de Sentinelle. Si nous avons cru devoir prendre un pseudonyme c'est pour permettre aux électeurs de voir que nous voulons être un observateur impartial.

Inutile de chercher l'auteur de ces lignes; le jour où ce sera nécessaire il se fera connaître; en attendant et devant la tournure que prennent les événements, permettez-moi de faire simplement, mais avec vigilance:

SENTINELLE

Nous recevons la lettre suivante de M. Parra, maire de Crégols, en réponse aux articles parus dans le numéro du 14 octobre:

Monsieur le Directeur du Journal du Lot,

Dans le numéro du 14 octobre de votre honorable journal, un correspondant anonyme de Crégols me met en cause au sujet du sectionnement de Crégols.

Son récit n'étant qu'un tissu d'inexactitudes, je viens faire appel à votre haute courtoisie pour la rectification, dans votre prochain numéro, des principes, trouvant d'ailleurs oiseux, pour ne pas dire davantage, de m'étendre sur toutes.

Ledit correspondant affirme:

1^o Que lors de l'enquête, je me serais placé avec mon fils à côté de M. le commissaire enquêteur, histoire d'intimider les délégués.

Quiconque me connaît, Monsieur le Directeur, haussera les épaules devant le ridicule et la mauvaise foi de cette accusation gratuite et je souhaite à mes difamateurs, lesquels n'ont même pas le courage de signer leurs élocubrations, le respectueux de la liberté comme j'ai le légitime orgueil de l'être.

2^o Au sujet de la protestation d'un sieur P... concernant le renseignement que, sur sa propre demande, j'ai donné à un déposant qui, ne sachant pas lire, me demanda où se trouvait la colonne du registre pour les signatures négatives, je fais appel à la bonne foi de la majorité des électeurs présents.

3^o Lorsqu'il est dit que j'aurais tenu les propos suivants: « Les enfants de Trégoux n'ont jamais fréquenté l'école de Crégols », un mensonge de plus auquel j'oppose le démenti le plus formel.

Les enfants de Trégoux, en effet, à une époque peu éloignée, ont fréquenté assidûment l'école de Crégols, ainsi qu'en font foi les registres scolaires compétents que mes adversaires n'ont qu'à consulter pour éclairer leur dévotion.

4^o Votre correspondant d'occasion insinue qu'on rit et qu'on rira longtemps à Crégols de mes déclarations.

L'infortuné ne s'est jamais sans doute regardé lui-même, car si le ridicule tue encore en France, il mérite vraiment toute notre pitié.

A bon entendre, salut!

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le maire de Crégols, Casimir PARRA.

M. Parra, maire de Crégols, dans sa réponse, commet des attaques personnelles. Il a tort.

Le parti républicain a demandé le sectionnement de Trégoux. Le Conseil général a, dans sa séance du 17, sanctionné sa demande, donc aujourd'hui, toute polémique doit être close.

Quant au républicanisme de M. le maire de Crégols, nous serons très heureux de pouvoir lui en donner acte, lors des élections prochaines qui auront lieu dans le cours de l'année 1906.

Cependant, d'après le fait relevé par le maire, d'après les renseignements qui nous ont été fournis, non seulement M. le maire aurait indiqué la colonne où devait signer un électeur, mais, lorsque le sieur P... protesta contre cette façon d'agir, en faisant remarquer que seul le commissaire enquêteur avait qualité, M. Parra se permit de lui dire: « Ça ne vous regarde pas. »

Concluons et espérons que dans peu de temps tout le monde sera satisfait du sectionnement.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Dans le Journal du Lot de dimanche dernier, nous disions que tous les fonctionnaires moins un, avaient voté pour les réactionnaires.

Nous devons ajouter que tous les fonctionnaires qui ont eu le tort très grave de voter pour la liste très réactionnaire et clérical de Bretenoux sont les plus hauts fonctionnaires, les petits fonctionnaires, facteurs, etc. ont au contraire fait leur devoir en s'abstenant de voter pour les ennemis de la République.

Figeac

Théâtre municipal. — Mardi dernier il nous a été donné SAPHO, d'Alphonse d'Audet, par la tournée Lionnet.

C'est avec un talent d'artistes des grandes scènes que cette troupe a su ravir tous les spectateurs. A noter surtout le rôle de Sapho, qui ne pouvait être mieux rendu.

En somme, troupe excellente qu'il serait à désirer de pouvoir applaudir souvent et encourager ces artistes de grand mérite. Nous sommes certains que le public qui a assisté à cette représentation en gardera un bon souvenir.

Carayac

Culture du tabac. — Les déclarations pour la culture du tabac en 1906, ont eu lieu à la mairie de Carayac le 19 octobre courant.

Il n'a été reçu que 13 déclarations pour une contenance totale de 3 hect. 75 seulement.

Aynac

Lettre ouverte à Monsieur le Curé.

Monsieur le Curé,

Votre prône de dimanche dernier m'a suggéré quelques idées que je ne puis m'empêcher de vous transmettre.

Dans votre fougueuse élocution vous nous avez très bien dévoilé votre caractère clérical.

Du haut de la chaire, vous nous commentez le « très grand mérite » de votre école libre, dont la fondation est, dites-vous, la plus belle œuvre de votre vie. Ça ne m'étonne pas, car vous n'avez jamais collaboré à autre chose, si ce n'est à la division des esprits.

Votre ambition vous pousse cependant à vouloir vous attribuer à vous seul le mérite d'avoir fondé cette école, alors qu'on sait qu'on vous a aidé et que l'on connaît vos collaborateurs.

Un peu plus de modestie vous sérail à merveille, et vous devriez, ce me semble, savoir que l'orgueil, un des sept péchés capitaux, est un bien vilain défaut pour un saint homme.

Vous ne forcez personne, dites-vous, à envoyer les filles chez les sécularisées. Eh mon Dieu! je veux bien le croire. Ceci est très bien causé pour quelqu'un qui sent son impuissance, car vous savez fort bien que... obliger les gens à faire ce qui ne leur plaît pas n'est pas chose facile.

Quant à votre droit de refuser la première communion à celles qui n'ont pas à votre école libre, sous prétexte

qu'elles ne peuvent pas assez savoir leur catéchisme, personne ne cherche à vous le disputer, mais qu'il nous soit cependant permis de vous poser une question.

Comment feront les garçons d'Aynac qui, eux, n'ont pas d'école libre, et les filles des communes voisines qui n'ont que des laïques? Ne la feront-ils pas?

On dit que vous avez déjà refusé à une jeune fille cette communion? Est-ce vrai? Si cela est faux, nous attendons votre justification; sinon, on considérera la chose comme étant véridique, et on ne verra dans un tel acte que vengeance, à cause que les parents sont républicains et que la petite va à l'école du gouvernement.

Eh bien! si j'étais le père de cette enfant, je répondrais à vos caprices par le plus méprisant silence, et je passerais outre. Ma fille se dispenserait de vos mœuvres.

D'après les rumeurs publiques, on serait bien près de vous attribuer la plus grande part des dissensions politiques qui existent dans la commune, car on dit que vous voudriez gouverner la commune et faire marcher tout le monde selon votre bon caprice. Malheur à qui ose vous résister.

On dit même que votre ambition serait le motif qui vous a fait combattre M. Vayssières, qui vous avait cependant comblé de bienfaits.

Mais que vous importe quoiqu'on dise de vous.

Et maintenant, continuez à prêcher la tolérance, le pardon des injures, l'amour du prochain, etc. Il nous suffira de rire.

PIERRE ALFRED.

M. le comte de Toulouse-Lautrec nous adresse la lettre suivante:

Ainsi vous n'êtes pas bachelier, M. Durapiat? A vrai dire, je m'en doutais un peu, mais cela n'enlève rien aux autres qualités que vous pouvez avoir?...

Le général Dronot est entré à l'école polytechnique après avoir étudié les mathématiques à la leçon de son four il était garçon boulanger?...

Vous avez appris tout ce que vous savez en gardant vos moutons? C'est parfait et je vous en félicite, mais il est permis de croire que vous avez moins bien retenu ce que vous apprenez que le général Dronot; il n'y a qu'à voir pour cela la façon dont nous parlent de Robespierre...

Vous savez bien, ce type qui a causé quelques désagréments à la noblesse et à la clergie... en les guillotinant et qui a « délivré le peuple » comme vous dites... en le guillotinant aussi à tort et à travers. Tant que ce procédé n'a pu sommaire ne s'appliquait qu'aux nobles et aux prêtres, c'était parfait et Robespierre était un grand homme! n'est-ce pas votre avis M. Durapiat? mais les Girondins, Camille Desmoulins, Mme Roland, Danton, etc., etc. n'appartenaient ni à la clergie, ni à la noblesse! alors pourquoi diable Robespierre les a-t-il fait guillotiner?...

Et Robespierre lui-même est-ce comme réactionnaire qu'il y a passé à son tour? c'étaient pourtant de bons républicains (à ce qu'ils disaient du moins) ceux qui l'ont fait guillotiner, Tallien et ses collègues de la Convention! Avez-vous en abusant un peu de cette bonne guillotine du temps des « grands ancêtres » même votre cher Robespierre qui en est mort.

Avant de vous expliquer maintenant ce que c'est que la liberté, comme vous le demandez, permettez-moi de vous expliquer ce que c'est qu'un fatras; (vous pourriez ne pas le savoir n'étant pas bachelier) eh bien, un fatras, c'est... tout le commencement de votre article que vous avez fait « coucher sur le papier »; pauvre papier! en a-t-il des choses dessus!... mon titre de comte, votre roture, mon amour-propre, votre modération, « la monnaie de ma pièce », etc., etc., et tout cela pour « éclaircir la question!!! » que serait-ce, si vous vouliez l'embrouiller! D'ailleurs, quelle question? de quel voulez-vous parler? du pont de Prat-Marty ou du pont d'Avignon?...

Avant d'« éclaircir » la question, il faudrait peut-être savoir laquelle. Ah! M. Durapiat, vous avez bien le droit de blaguer mes « sornettes » vous qui savez si bien éclaircir une question!

Au milieu du flot d'éloquence dont vous m'accablez, je trouve pourtant ça et là des faits un peu plus précis; je dis précis, mais pas exacts, car il est, par exemple, tout à fait inexact que mon parti ait fait circuler sur le compte de M. Vayssières « les plus affreux mensonges et les plus honteuses calomnies »; je vous défie de citer rien de ce genre!

Vous dénaturez absolument l'entrevue que j'ai eue avec M. Vayssières; il m'a dit qu'il ne disait nulle part de mal de moi, et je lui ai répondu que je n'en disais pas non plus de lui. Il m'a montré une vieille lettre de l'évêque de Cahors; je lui ai répondu que je la mettais au défi, dans un article de la Défense, d'en montrer une récente, et puis... c'est tout; nous nous sommes quittés après nous être salués en adversaires résolus, mais polis.

Les scandales auxquels je fais allusion dans mes précédentes lettres sont ceux du Panama, de la vente des décorations par Wilson, l'affaire Humbert, l'affaire Dreyfus, le « Million des Chartreux », l'Union fédérale, etc., etc.; il y en a beaucoup. Quant aux attentats contre la liberté, je n'ai pas besoin de les énumérer; il faut fermer les yeux pour ne pas les voir; fermez-les si cela vous fait plaisir, fermez aussi les oreilles pour ne pas entendre les cris gracieux que poussent vos amis après les banquets « démocratiques », d'autres savent voir et entendre.

Je ne m'arrêterai pas longtemps à l'histoire d'agenouillement devant moi qui arrive dans votre article comme des cheyous sur la soupe; c'est encore une des histoires de votre invention à la pauvre débauchée, comme le mépris de la pauvreté qu'il vous plaît de nous attribuer! cela n'a pas le sens commun, mon pauvre bachelier manqué.

Je regrette que vous ayez trouvé des « sottises » dans notre profession de foi, car je l'ai non seulement lu mais rédigé.

Quant à la réunion privée que j'ai organisée au château, et sur laquelle vous

paraissez si renseigné, sans y avoir assisté, vous avez réellement tort de la critiquer. L'orateur qui a bien voulu prendre la parole après moi est certainement bachelier et même mieux que cela; il a parlé de Jeanne d'Arc dont il connaît l'histoire beaucoup mieux que vous ne connaissez celle de Robespierre. Vous parlez cependant de lui dans des termes qui prouvent qu'il n'a pas notre estime; que voulez-vous! il fera comme moi, il s'en passera et il se contentera de continuer à mériter celle de nos amis; croyez qu'il n'a rien à y perdre.

L'électeur dont vous parlez, le seul qui n'ait pas voté présent, a été « seriné », comme vous dites, par M. Léon Cadiergues; je regrette que cela l'ait empêché de voter. Quant à ceux de Mayrignac, ils avaient parfaitement le droit de voter étant contribuables dans la commune et vous le savez bien, puisque le délégué de l'administration, votre ami, a été obligé d'approuver la liste électorale. D'ailleurs, pourquoi n'avez-vous pas protesté, puisqu'il y a eu encore pression, corruption, etc., d'après vous?

Pour finir, je vous donne bien volontiers la définition de la liberté: c'est le droit qu'a chacun de faire et surtout de penser ce qui lui plaît, sans nuire aux autres. C'est ce droit que vous voulez nous enlever, mais que nous saurons défendre.

J'allais oublier de vous rassurer sur le danger que vous semblez craindre d'une République gouvernée par le Pape! Le Pape n'est pas le Pape, qu'allez-vous chercher là? Apprenez que le Pape, depuis le jour où il a été proclamé par le Concile, n'est pas sorti du Vatican et qu'il n'en sortira que mort, comme ses deux prédécesseurs; si c'est dans ces conditions là qu'il doit gouverner la République française, ce ne sera probablement pas bien gênant? Croyez-vous qu'il gouverne même l'Italie où il habite? Vous retardez décidément beaucoup! cette histoire du gouvernement du Pape ne prend pas plus que celle des « Seigneurs » qui « ne sont pas en ma faveur », mais qui ne sont pas vraies; il faut trouver du nouveau et remiser cela aux vieilles lunes.

J'appréhends à l'instant, Monsieur Galy, que vous avez été victime d'un cruel accident; je vous en exprime tous mes regrets. On prétend que vous êtes blessé à la main avec une faucille, en voulant protéger une jeune fille poursuivie par un brutal? C'est bien la vertu! Bravo M. Durapiat! (pardon) M. Galy.

Comte de TOULOUSE-LAUTREC.

Notre doux pasteur! — Les représentations cléricales prennent de plus fort à l'égard des parents républicains qui ont des enfants dans nos écoles communales, à cause qu'électeurs indépendants et démocrates, ils ont honoré de leurs suffrages la liste de M. Vayssières aux élections municipales du 24 septembre dernier.

A l'avenir, il faudra, nous dit notre pasteur au prône de dimanche dernier, que les enfants qui voudront faire leur première communion soient élèves de l'école congréganiste confessionnelle, qu'il a créée dit-il, mais pas de ses dévotionnaires, dans la commune; faute de quoi il se verra obligé, l'évêque l'y autorise parait-il, ce dont nous doutons, de leur refuser les sacrements parce qu'ils ne sont pas bien préparés.

Si les enfants sont mal préparés, à qui la faute? Est-ce qu'elle ne lui incombe pas entière?

De quelque façon qu'il habille aux yeux de l'évêque, la décision qu'il prend ou va prendre, elle n'est que le corollaire de son ardent désir d'exercer une vengeance à l'égard des républicains de

Voilà en quatrième page la suite de notre chronique locale.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY ET VAINQUEUR CONCOURS BANDAGES SANS RESSORTS

Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits. Aussi, le public devenu sceptique, demande-t-il des actes, au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les malades à venir voir le nouveau bandage, dû aux laborieuses études scientifiques de l'éminent spécialiste-hercier M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble (jusqu'à lui) la guérison de la Hernie.

La nouvelle invention GLASER, consiste en une ceinture sans ressort d'acier ni élastique, elle se porte nuit et jour sans gêne. La hernie étant maintenue ainsi, les muscles de l'anneau se resserrent et le mal disparaît. Voici des preuves, sont guéris:

M. Puesch, à Bussels, par St-Affrique (Aveyron).

M. Cazères, Guillaume, à Oléac-Debat (Hautes-Pyrénées).

M. Baran, à Aconbet-de-Born (Lot-et-Garonne).

M. Pagès, à Cenon par Bordeaux-Bastide (Gironde).

M. Bordier, à St-Léger, par Sauveterre (Gironde).

Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs intéressés à profiter de son passage en allant le consulter à :

Cahors, le 25 Octobre, Hôtel des Ambassadeurs.

M. GLASER, d'Héricourt, s'est installé à Courbevoie-Paris; il envoie son traité franco.

AVIS

M. FARGE, fabricant d'articles de voyage, 6, Avenue de la Gare à Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les réparations concernant tous les articles de voyage.

LA HERNIE GUÉRIE

Le Triomphe de la Méthode CLAVERIE

On ne saurait revenir trop souvent sur les découvertes utiles à l'humanité; de ce nombre, et au premier rang, la presse médicale et scientifique a signalé le merveilleux traitement de la Hernie par le nouveau bandage pneumatique et sans ressort, récemment inventé et perfectionné par le grand spécialiste de Paris, M. CLAVERIE. Nous ne sommes plus, ici, en présence d'un essai, mais d'une expérience certaine, d'un succès définitif attesté par des milliers de guérisons.

Il serait trop long de publier ici cet imposant faisceau d'attestations, où les personnes guéries expriment leur éternelle reconnaissance; il suffit de lire le « Livre d'Or », où sont consignées ces preuves irréfutables consacrant l'excellence incomparable de la méthode CLAVERIE, qui est, maintenant, sans rival au monde.

Il faut donc que toutes les personnes qui souffrent de

la commune. Si ce n'est toi c'est donc ton père dirait Lafontaine.

Son école, celle de l'éteignoir, a seule le privilège d'enseigner la prière et le catéchisme, il n'a pas le temps lui de recevoir nos pistoles et à s'occuper des élections.

Les écoles communales sont pour lui des écoles sans Dieu, parce qu'en noble chevalier de l'éteignoir, il ne peut plus comme jadis, les diriger au gré de son caprice et obliger maîtres et maîtresses surtout à être ses valets et servantes.

Ce prêtre ne se contente pas de tyranniser les opinions politiques de ses paroissiens, il faut qu'il tyrannise leurs consciences, il devrait savoir que sa qualité de fonctionnaire encore salarié par l'Etat, lui interdit ce genre d'athlétisme. Peut-il se moquer de tous et de tout. Il oublie que le presbytère et l'église sont des édifices communaux mis à sa disposition pour le service des contribuables de la commune et non pour loger des sectaires.

Compatriotes, républicains, démocrates il rendons à ce pasteur la monnaie de sa pièce et prouvons-lui que les intrigues, pas plus que les menaces par lui prononcées ou par son *Alter ego* Syveton le petit, ne nous émeuvent nullement et que, selon Horace, il y a chez nous quelque chose de plus durable que l'airain dont nous saurons nous servir pour détruire la secte cléricalle.

En attendant le vote définitif de la loi sur la séparation qui nous délivrera des tyrannaux, nous protestons contre le langage et la conduite de ce curé.

Mais que tous les républicains se dispensent donc des momeries cléricalles et soyez sans crainte, il reviendra à une plus saine compréhension des choses. Laissez-les tranquilles ces hommes bons, n'attachez aucune importance à leurs exercices : ils seront bientôt eux-mêmes punis.

Un Démocrate résolu.

Saint-Céré

Le 18 courant, la gendarmerie de St-Céré a arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt, émanant du parquet d'Aurillac, le sieur Ruble Elie, âgé de 41 ans, pour abus de confiance dans cette ville où il était commissionnaire. Cet individu, originaire de Bretenoux, avait abandonné depuis plusieurs mois sa femme et ses enfants.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Une borne fontaine s. v. p. — Nous voici à l'approche de la Toussaint, époque chaque famille met un empressement touchant à la décoration et à l'embellissement des tombes et des caveaux. Pour la commodité de tout le monde nous venons demander à la municipalité de vouloir bien faire établir une borne fontaine à l'entrée du cimetière.

Il est en effet très ennuyeux — pour ne pas dire plus — que toute l'année, les personnes qui portent régulièrement des bouquets sur les tombes ou vont y arroser des fleurs, soient obligées de prendre un seau d'eau de chez elles ou d'aller la puiser à 500 mètres environ, distance à laquelle se trouve la borne la plus rapprochée de notre nécropole.

Nous ne nous faisons ici, d'ailleurs, que l'écho de la population tout entière. Nous espérons que satisfaction sera donnée dans les plus bref délai possible.

Grande voirie. — Eclairage défectueux. — Nous croyons devoir signaler à nouveau le danger continué — surtout la nuit — des fortes cravasses du parapet situées en face le café de Paris.

L'éclairage est très défectueux et insuffisant. La lumière s'éteint parfois de très bonne heure, les voitures attardées pourraient bien aller buter contre les piquets ou les planches qui interceptent ce dangereux passage.

À quand la reconstruction de ces quelques pans de murs ? L'administration des Ponts et Chaussées — nous l'espérons — ne voudra pas laisser trainer plus longtemps une réparation aussi urgente.

Un arbre enlevé. — À l'instar de Paris et des autres grandes villes, la municipalité de Gourdon vient de faire arracher, transporter à une dizaine de mètres et replanter, un gros et magnifique marronnier qui gênait l'entrée du bâtiment du nouveau Tribunal.

Cette opération délicate et qui a été menée à bonne fin n'a pas demandé moins de deux jours.

Nous applaudissons à cette excellente idée qui nous conservera intacte la belle rangée de superbes marronniers qui fait l'ornement du boulevard de la Sous-Préfecture.

Gramat

Nos bons réactionnaires n'ont encore pris parti dans la lutte et avouer le but de leur réunion du Sol-del-Pech : ils disent avoir fêté le vingt-cinquième anniversaire du mandat de conseiller général de M. Calmon.

Tant mieux ; nous pensons encore que la fête avait un autre but. Seulement, il est bon de lire dans la Défense les congratulations qui furent échangées entre convives.

Ainsi, nous lisons que M. Calmon s'est estimé heureux d'avoir conservé la confiance de ses électeurs pendant vingt-cinq ans.

Celle-là est raide : si M. Calmon avait jeté un regard sur les convives, il aurait vu qu'il y a vingt-cinq ans, ses électeurs n'étaient pas parmi ceux-là, et qu'au contraire bien de ses convives étaient alors ses adversaires !

Et puis, est-ce que le discours de M. Soulié, maire, ne mérite pas également de retenir l'attention ? M. Soulié félicite M. Calmon d'avoir gardé « la fidélité au programme ».

Mais alors, ou M. Calmon a abandonné le programme qu'il y a vingt-cinq ans il soutenait et que combattaient les amis de M. Soulié, ou M. Soulié et ses amis ont accepté le programme de M. Calmon.

Quant au discours de M. Delord, nous ne retiendrons que ceci, c'est que M. Delord ne fut pas toujours le militant clérical et nationaliste qu'il est aujourd'hui.

Ceci dit, concluons en disant aux républicains de Gramat de se grouper, de s'unir plus étroitement et de résister le plus possible aux manœuvres cléricalles quelles qu'elles soient.

Un électeur républicain.

Lavergne

Boycottage mal placé. — Il existe dans nos contrées des individus réactionnaires dans l'âme, quelque peu conseillers municipaux, qui ont, ou du moins veulent se donner de l'importance.

Ils se vantent, paraît-il, de faire marcher leur commune et de la conduire à leur guise ; mais ils comptent sans les réfractaires. Car, quoique la commune soit en majorité cléricalle, il se trouve cependant quelques bons citoyens à l'esprit droit et ferme qui savent résister aux tyrannaux.

Pour arriver à leurs fins et contraindre ceux qui ne sont pas précisément de leur avis et osent les braver, ces individus employent les grands moyens : c'est-à-dire le boycottage. Oh ! le terrible engin ! Seulement, parfois c'est à leur propre désavantage.

Ainsi dans un village où l'on battait le blé, certains de ces tyrannaux ont refusé de louer leurs machines aux propriétaires qui n'étaient pas à leur dévotion.

Les dits propriétaires n'ont pas été embarrassés ; ils ont trouvé une autre machine, ce qui fait, que lorsque les individus s'aperçurent du tour, ils furent fort marrés, et ils eurent beau se démenner, menacer, supplier, rien n'y fit ; on se dispensa de leurs services et de leurs machines. La leçon sera bonne, espérons-le : Qui trop serre l'anguille la perd.

JEAN DE LA RUE.

Souillac

Grand Concert donné le dimanche 22 octobre avec le gracieux concours de M. André Chadourne, poète-compositeur, des Cabarets Artistiques de Montmartre, officier de l'Instruction publique ; M. Antoine Carron, professeur de musique à Brive, officier d'académie ; M^{me} Bl. de Verly, des Concerts Philharmoniques de Bordeaux ; M. Jasmin, ex-grand comique de l'Eden-Concert de Paris ; M. Gaston Moroy, professeur de mandoline à Brive ; M. E. Labarthe, des Soirées Amusantes de Limoges.

PROGRAMME

Première partie. — 1. Ouverture pour piano à quatre mains. — 2. Sérénade badine (G. Marie) piano et mandoline, M. Moroy. — 3. L'éternel Printemps, A. une Femme, strophes, par l'auteur M. A. Chadourne. — 4. La façon de présenter, Mazurka Parfumée, chansonnettes, M. Labarthe. — 5. Mélancolie, Vous êtes si jolie, romances, M^{me} B. de Verly. — 6. Une drôle de Famille, chansonnette, Un ancien, monologue, M. Jasmin. — 7.

Air de Ballet (Thomsen), M. Moroy. — 8. Confession, stances, Valse Dramatique, par l'auteur, M. A. Chadourne.

Deuxième partie. — Entr'acte, pendant lequel seront tirés au sort les lots de la tombola.

Troisième partie. 1. Ouverture. — 2. La Cinquantaine, MM. Carron et Moroy. — 3. Sonnets fantaisistes : Un mari facile, l'Oraison funèbre d'un restaurateur, Pensée du soir, Invitation, par l'auteur, M. A. Chadourne. — 4. Chez un Républicain, le Suiveur automabou, chansonnettes, Labarthe. — 5. Une Femme qui passe, Elle, romances, M^{me} de Verly. — 6. Une soirée autour du Lac, MM. Carron et Moroy. — 7. Ton Nez (Delmat), La véritable Manola (Bourgeois), M. A. Chadourne. — 8. Le Mesurier, Rigolard et Pleurnichard, scènes humoristiques, Jasmin.

Retraite

Vayrac

Notre foire du 17, favorisée par un beau temps, a été relativement peu importante et inférieure aux précédentes ; peu de transactions et les cours ont sensiblement baissé.

Voici les cours qui se sont pratiqués : Bœufs de boucherie, 37 à 38 fr. ; bonnes génisses de boucherie, 35 à 36 fr. ; vaches 30 à 31 fr. ; moutons gras, 38 à 40 fr. ; cochons gras, 43 à 44 fr. le tout les 50 kilos ; veaux de boucherie 0,85 et 0,90 le kilo.

Bœufs de harnais, 600 à 800 fr. la paire veaux de corde, 150 à 180 fr. ; nourains 40 à 50 fr. ; porcelets, 18 à 20 fr. ; brebis ou moutons 22 à 24 fr. le tout la pièce.

Poulets, 2 à 3 fr. la paire au poids 0,60 le demi-kilo ; poules grasses, 2,50 à 3 fr. la paire ; canards, 0,60 le demi-kilo ; dindes, 0,75 ; pigeons 1,30 à 1,50 la paire ; lapins domestiques 0,35 le demi-kilo.

Lièvres, 6 à 7 fr. la pièce ; lapins de garenne 1,75 à 1,25 ; perdreaux, 2,50 à 3 fr.

Œufs, 0,90 la douzaine. Blé froment, 15,50 à 16 fr. ; seigle, 12 à 13 fr. mais 14 fr. à 14,50 ; avoine, 9,50 à 10 fr. le tout l'hectolitre. Noix 20 fr. le sac ; châtaignes, 6 à 7 fr.

Bibliographie

La Vie Heureuse

Une magnifique série de photographies inédites, prises au château d'Eu, que les Princes d'Orléans avaient quitté depuis vingt ans, et où le fils du Duc de Nemours vient de revenir ; quelques-unes des œuvres les plus révélatrices des tendances modernes exposées au Salon d'Automne ; le récit de fêtes les plus goûtées de la Cour et de la Société marseillaise à l'heure où M. Loubet se prépare à visiter l'Espagne ; une revue spirituelle et bien informée des étoiles célèbres par leur art à dire la Chanson, forme éternelle de la poésie populaire ; la plus juste impression d'une répétition de cette pièce de Paul et Victor Marguerite, Le Cœur et la Loi, qui, jouée depuis huit jours à peine, fait courir tout Paris ; des révélations imprévues et curieuses sur les rois de la nation ; Paulus et miss Kellermann ; de charmantes photographies prises à Concarneau durant la fête des Filets bleus ; une amusante fantaisie de Franc-Nohain : une humoristique nouvelle, accompagnée de drolatiques illustrations ; des impressions de fêtes les plus diverses et les plus curieuses... tout ce qui intéresse, tout ce qui séduit, tout ce qui passionne à l'heure présente, est fixé dans la Vie Heureuse, avec un luxe inouï de pittoresques images.

Abonnements : Paris et départements 7 fr. Etranger, 9 fr. Le N^o 50 centimes.

LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES DIRECTEUR : Adolphe BRISSON SOMMAIRE DU 22 OCTOBRE 1905

Texte : Notes de la Semaine : Sur la Mort d'Henry Irving, Le Bonhomme Chryste. — Impressions et Paysages : L'Automne et l'Autonomie, P. et V. Marguerite. — Silhouettes et Croquis : Jean Richepin Normalien, Léa Claretie. — Petites Etudes : Don Quichotte et Sancho, Maurice Barrès. — Echos de Paris, Sergines. — Espagne : Vision de Madrid, Pierre Loti ; Une Visite à l'Escorial, Gabriel Hanotaux. — Causerie Théâtrale : Le Clacisme de Jean Richepin, Jules Lemaître. — Un ancien, monologue, M. Jasmin. — 7.

Pages oubliées : La Journée d'un Critique, Charles Monselet ; Contre la Critique, Alfred de Musset ; Contre la Critique, George Sand. — Revue des Livres : Le Mois Poétique, Auguste Dorchain. — Les Lettres de la Cousine : L'Histoire d'un Préjugé et d'une Femme du Monde, Cousine Yvonne. — Pôges Etrangères : Henry Irving, Frédéric Febvre. — Mouvement Scientifique, Henri de Parville. — Les Espérances, roman, Mathilde Alanic.

Lectures pour la « veillée » : La Pièce Nouvelle ; Pièces à Récrire ; Cours d'Espéranto ; Pour les Tout Pétits ; Le Théâtre-Français chez soi ; Les Jeux de la « Veillée ».

Gravures : A Travers l'Actualité : Le Prince de Bulgarie ; Le Prince de Montenegro ; Sir Henry Irving ; Une Scène de « Don Quichotte ». — Le Voyage du Président de la République en Espagne : Neuf photographies (double page).

Musique : « La Paloma », célèbre habanera de Yradier ; transcription pour piano de Paul Wachs.

Abonnements : FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : 10 fr. par an. UNION POSTALE : 12 francs 50 par an.

Le BON JOURNAL Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 22 Octobre 1905.

Avis important. — Daniel Lesueur : La force du Passé. — André Theuriet : Chantaine. — Paul Féval : Le Boss. — Daniel Arnaud : Madama la Notaire. — Variétés : A nos lecteurs, la Mode, le Théâtre, Sports, Arts mondains, grand concours d'actualité, etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr. Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr. On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le N^o 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 19 octobre 1905.

Une chasse interrompue. — Un chien à figure humaine, A. B. — « Le Globe Trotter » à travers le Monde : Un penny lilliputien. Un pont en spirale. Le culte d'antiquités égyptiennes. La tête humaine. La pêche à cheval.

L'exploration fantastique du Dr Bergamini, illustrations de Holowinski, Paul de Sémant. Un parc à bêtes sauvages, Paul Walle. — La reine Ranaval, Fred Frank-Puau. — Le calvaire d'un petit Sibérien. Illustrations de Lowy, B. de Zaninoff. Le brigandage en Macédoine, Henry Renou. — Les aventures d'Hercule Hardi, illustrations de Tofani, Eugène Ste. — Les voyages de nos lecteurs : attaqué par un aigle. — La mort de M. Bayol. — L'affaire des câbles français au Venezuela et le président de Castro. — La Vie mondiale : Japon contre Angleterre. — Les missions françaises : Le colonel Sever en Bolivie.

Nos Concours : Concours N^o 194 (Les carriés décomposés). — Solutions, M. Sphinx. Résultats du concours N^o 188. (Les combinaisons). — Solutions, M. Sphinx.

Le Monde Illustré 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2324 du 21 Octobre 1905

Paris : La visite du prince Ferdinand de Bulgarie. — L'arrivée au Palais d'Orsay. Le prince quittant le Palais. — Le départ de l'Élysée, après la visite au président de la République.

Le Métropolitain : Pose du premier caisson de la Pont-au-Change et le pont Notre-Dame. — Les travaux pendant la nuit. — Départements : Les emmurés de Lourdes. — L'hôtel de l'Hermitage, avant et après la construction du mur.

Nos musées de Province : Le musée d'Albi. — L'hôtel de Rochegude où est installé le musée. — Tableaux de Guardi, Castiglioni, Boutigny, Feyen-Perrin, etc. — Portrait de M. C. Liézu, conservateur du musée.

Aérostation : Le dirigeable Lebaudy à Toul. — Réparation de la nacelle. — L'aérostal resté à partir. — Le manège devenu hangar aérostation. — Le hangar ; la machine à gaz et les bombes.

REGLER Méthode infailible pour tous retards. 11 fr. par boîte de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.).

Le propriétaire gérant : A. COUSSLANT.

Silhouettes contemporaines : M. Léon Gandillot : Un dessin de M. Gandillot, etc. Afrique : L'expédition allemande contre les Hereros et les Ovambos, dans l'Ouest africain. — Aspect de Vol'Gland ou opère l'Expédition. — Préparatifs de défense à Windhoek. — Tirailleurs dans la bronse. — Batterie d'artillerie en campagne. — Théâtre illustré : Une répétition de Don Quichotte à la Comédie Française. — « Don Quichotte » (5^e tableau) dessin de M. Ed. Zier.

Sports : Une course de ballons, aux Tuileries. — La Coupe Vanderbilt. — Course de côte de Gaillon. — Roman illustré : Les Intrus, par M. Charles Esquier (illustrations de Laurent Desrousseaux).

Théâtre. — Echecs, par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours. Le numéro 50 centimes

TRANSFORMATION SENSATIONNELLE

À partir de ce numéro

Madame et Monsieur

le nouveau Magazine illustré encyclopédique de la vie moderne et de l'actualité est tiré sur le plus beau papier du monde. Il coûte 2 et 3 fois moins cher que toutes les autres publications. Pour 25 centimes par semaine il offre un panorama inédit et pittoresque de la grande actualité et publie plus de 60 illustrations gravées... et des Concours.

Abonnement remboursé deux fois : 12 francs. Sommaire de N^o du 22 Octobre 1905. Mis en vente samedi prochain.

Couverture : Jean Richepin auteur de « Don Quichotte ». — Le roi Carlos et la reine Amalie de Portugal. — Ce que nos conseillers municipaux vont voir à Londres (9 gr.). — Que sera la mode féminine de 1905-1906 ? par les chroniqueuses de la Mode parisienne et les dessinateurs de mode (6 portraits-6 gravures). — Les souvenirs de la chasse (11 gr.). — Le roi d'Espagne et les dignitaires de la cour d'Espagne (1 gr.). — La reine Ranaval en visite (1 gr.). — La semaine théâtrale (3 gr.). — Les mémoires de Sport (8 gr.). Roman de M^{me} la duchesse de Sutherland (illustrations de Jeannot). — Concours des Farfadets. — Bloc-Notes de la semaine (8 gr.).

Demander Madame et Monsieur à votre marchand de Journaux et dans toutes les gares.

Bulletin Financier

Les avis plus satisfaisants des places étrangères raffermissent un peu le début du marché ; mais les affaires reviennent moins actives, c'est la faiblesse qui se fait de nouveau sentir.

Notre 3 0/0 finit à 99,37. Les établissements de crédit conservent leurs précédents cours, sauf la Banque de Paris qui améliore le sien à 1575; le Comptoir National fait 655 le Foncier 720 ; le Lyonnais 1147 ; la Société Générale 640 ; le Crédit mobilier 156.

Le Suez passe à 4480 ; le Rio à 1696. Certains lourdeur pèse sur les rentes étrangères ; l'Extérieure finit à 92,60 ; l'Italien à 105,10 ; le Portugais à 69,50 ; le Russe 3 0/0 1891 vaut 78,50 ; le 3 0/0 1896 est à 78 ; le 4 0/0 consolidé à 91,90 ; le Turc se tient à 96,65 ; la Banque Ottomane à 600.

Sur le marché en banque, le Saint-Raphaël Quinquina est activement traité à 137,50. C'est le 21 octobre, que sera close la souscription aux 172.413 obligations 3 1/2 0/0, constituant le solde de l'emprunt de 200 millions de francs que le Gouvernement général de l'Indo-Chine avait été autorisé à émettre par la loi du 25 décembre 1898.

Nous rappelons que le prix d'émission a été fixé à 480 fr. par obligation de 500 fr. portant jouissance du 1^{er} novembre 1902, de la garantie complète de notre grande colonie, que leur intérêt de 25,50 par an, est net de tous impôts, que les souscripteurs n'ont à verser que 50 fr. par obligation en souscrivant, et qu'ils ont la faculté de se libérer ensuite immédiatement à la répartition ou par versements échelonnés jusqu'au 1^{er} janvier prochain et enfin que les souscriptions sont reçues dans tous nos grands établissements de crédit de Paris et dans leurs succursales de province.

REGLER Méthode infailible pour tous retards. 11 fr. par boîte de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.).

Le propriétaire gérant : A. COUSSLANT.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS 41, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers-peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

TRAVAIL SOIGNÉ PRIX MODÉRÉS

Situation avantageuse

offerte à Directeur Régional sérieux et actif (sans appoint ni caution), mais référ. exig. par la

Société Mutuelle Française Société de capitalisation et d'assurances (fondée en 1838), 2, rue du Baud'Argent à Lyon. Assurances populaires. Habitations Economiques à crédit. Combinaisons uniques avec coupons et 6 tirages annuels. Contrats garantis par les grands C^o d'Assurances. S'adresser au Siège Social.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. Articles de Religion ACHAT ET ECHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMEGA Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOME DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DULYCEE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9h. à 5h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9 MAISON A CAHORS POURANT

Un Dentier dans la même journée Tous les travaux sont garantis sur facture Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de A. K. K. 75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures) Travail parfait et entièrement garanti

LE MILLIONNAIRE ET LE BALAYEUR DE RUES

par W. HERCHENBACH

I

Le balayeur de rues

Si un jour vous avez besoin d'aide, adressez-vous à n'importe quel policeman de Londres, il vous dira où demeure Bill Bullen, et celui-ci vous aidera de son dernier centime !

Robertson continua à rire en pensant au pauvre bonhomme qui l'assurait, lui millionnaire de son assistance !

— Pauvre garçon ! se dit-il ensuite, petit comme il est, il doit avoir pourtant quatorze ou quinze ans ; des privations de toutes sortes ont empêché son corps de grandir, mais son esprit n'en est que plus aiguë. Il y a de l'excellent en lui. Il pourrait devenir un efféché ouvrier, et peut-être aussi un coquin fiéffé. Ce serait une bonne œuvre de s'occuper de cet enfant.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Au lieu de suivre cette bonne inspiration, Robertson l'oublia aussitôt pour ne plus penser qu'à son trésor.

Bill fit de même ; l'un pensait à son million, l'autre à ses deux pièces de monnaie. Voyant que l'heure était passée pour gagner en balayant, il voulut essayer des allumettes. Il avança vers Norfolkstreet, rue qu'il supposait être le plus favorable à son nouveau genre de commerce. En y arrivant, il vit un groupe de petites filles qui l'avaient devancé. Au milieu d'elles se tenait une femme pâle et maigre qui invitait chaque passant, plutôt par son regard que par ses paroles, à lui acheter quelque chose.

Les piétons continuaient leur chemin sans jeter un regard sur ce groupe. Quelques étrangers à qui cette nouvelle industrie des rues était inconnue, s'arrêtaient pour mettre une légère offrande dans la main d'une des enfants.

Un pâle rayon de joie passait alors sur les traits flétris de la femme, et Bill ne manqua pas de le remarquer. Il s'intéressa à cette malheureuse mère et ne put s'empêcher de maudire la dureté de la foule qui passait sans soulager une telle misère. Les enfants avaient beau prier : Achetez des allumettes ! leur demande restait vaine.

Bill, oubliant sa propre indigence, résolut d'assister cette famille.

Un gros monsieur à lunettes arrivait

et regardait avec curiosité les petites filles ; celles-ci recommençaient à crier : — Achetez des allumettes !

Bill alla hardiment à lui et cria : — Achetez-en donc, puisque vous voyez que ces enfants sont si pauvres. Le monsieur examina le bonhomme et lui adressant la parole en français, il lui dit : — Que veux-tu ? Je ne te comprends pas.

— Ah ! Monsieur est un Français, reparti Bill ; il a passé le canal, il doit avoir besoin d'allumettes ; mais comment le lui faire comprendre ?

Il appela une des petites et, passant sa main sur la bouche de l'enfant, il dit à l'étranger : — Argent, argent pour petit enfant.

Ce langage resta aussi incompris que le premier, et Bill essaya sans succès une pantomime expressive ; toutefois ses gestes firent arrêter les passants et on commença à rire du petit bonhomme qui voulait à toute force obtenir une aumône pour ses protégées. Le Français avait enfin compris, il mit un demi-shilling dans la main de la petite et partit.

Les spectateurs voulaient s'éloigner de même, mais Bill s'écria : — Arrêtez donc ! ne voyez-vous pas que la bonne femme fait aujourd'hui un grand rabais pour cessation de commerce. La marchandise est excellente ; profitez donc de l'occasion.

Et il alla de l'un à l'autre en faisant des culbutes. On rit de nouveau et bien des mains lui tendirent une petite pièce.

— Bravo ! s'écria-t-il alors. Voilà une belle récolte. Pour vous remercier, je vais vous donner un échantillon de mon savoir-faire.

Aussitôt on entendit des remerciements de tous côtés ; il en sortait de la poche d'un monsieur, il en venait des gouttières, de dessous terre, du haut des lanternes, etc., etc., car Bill était ventriologue.

Cela lui valut une nouvelle recette. A la fin, fatigué, il s'écria de sa voix ordinaire : — Milords et gentlemen, la séance est finie, l'artiste n'en peut plus. Merci pour les applaudissements et pour la gratification !

Tandis que la foule s'éloignait en riant, il murmura : — En vérité, on pourrait faire des affaires d'or en parlant ainsi, mais n'y pensons plus. Ce serait une honte pour Bill Bullen, car ce n'est ni un travail ni un commerce.

Il fit une petite pyramide de ses pièces de cuivre et les contempla avec plaisir. La pauvre femme regardait aussi en soupirant ; quel ne fut pas son étonnement en voyant Bill tout d'un coup se tourner vers elle et lui dire : — Je vous ai fait du tort, ma bonne femme ; vous auriez vendu vos allumettes sans moi. Il est donc juste que je vous donne ce qui vous appartient de droit.

— C'est